



JUILLET..... AOUT

- DU 4 JUILLET AU 3 AOÛT : Exposition, Atelier Bleu, salle Ty Kelou
- VENDREDI 8 : Nocturne festive, Cœur de Poulfanc
- SAMEDI 9 : Tournoi, Le Scrabble sinagot, Maison des Associations
- MERCREDI 13 : Don du sang, Maison des Associations
- MERCREDI 13 : Fête Nationale, bourg
- VENDREDI 15 : Nocturne danse butô, Montsarrac
- DU 15 AU 17 : Festival Monts'Art'Ac, village de Montsarrac
- VENDREDI 22 : Nocturne Beach and Fun, Moustérian
- DIMANCHE 24 : Salon du livre « Séné à la Page », jardin du presbytère
- DU 28 JUILLET AU 4 AOÛT : Exposition de photos, Séné d'antan, chapelle de Kerarden
- VENDREDI 29 : Nocturne Swing, Ti Anna

- DU 4 AU 31 : Exposition, Arts Sinagots, salle Ty Kelou
- VENDREDI 5 : Nocturne du ciel à la mer, Pointe du Bill
- DIMANCHE 7 : Pardon de Kerarden, village de Kerarden
- DIMANCHE 7 : Grande vente Emmaüs, magasins rue de Lorraine
- VENDREDI 12 : Nocturne Jeux en bois, Jardin du presbytère
- VENDREDI 19 : Nocturne Contes et musique de l'eau, Réserve Naturelle
- VENDREDI 26 : Nocturne Breizh Brasil, Moustérian
- DU 26 AU 28 : Cross-country (concours complet d'équitation), association Mille Sabots, hippodrome de Cano
- DIMANCHE 28 : « Run in Séné Nature », association Run in Séné, stade Le Derf
- LUNDI 29 : Tournoi, Scrabble sinagot, Maison des Associations

SEPTEMBRE

- SAMEDI 3 : Journée des Associations et du bénévolat, gymnase Cousteau
- JEUDI 8 : Présentation de la saison culturelle, Grain de Sel
- SAMEDI 10 : Spectacle « L'île sans nom », Réserve Naturelle des Marais de Séné
- DIMANCHE 11 : Vide-greniers, Séné Tennis Club, gymnase Cousteau
- MARDI 13 : Ciné-débat sur l'habitat participatif, association L'Echo-Habitants, centre culturel Grain de Sel
- DU 16 AU 22 : Semaine Européenne de la Mobilité
- SAMEDI 17 : Fête du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Port-Anna
- SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 : Journées Européennes du Patrimoine
- DIMANCHE 18 : Pardon de Saint-Laurent
- DIMANCHE 18 : Portes ouvertes, association Rouge Cèdre, salle des Fêtes
- SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 : Stage, Le Prunier qui danse, Maison des Associations

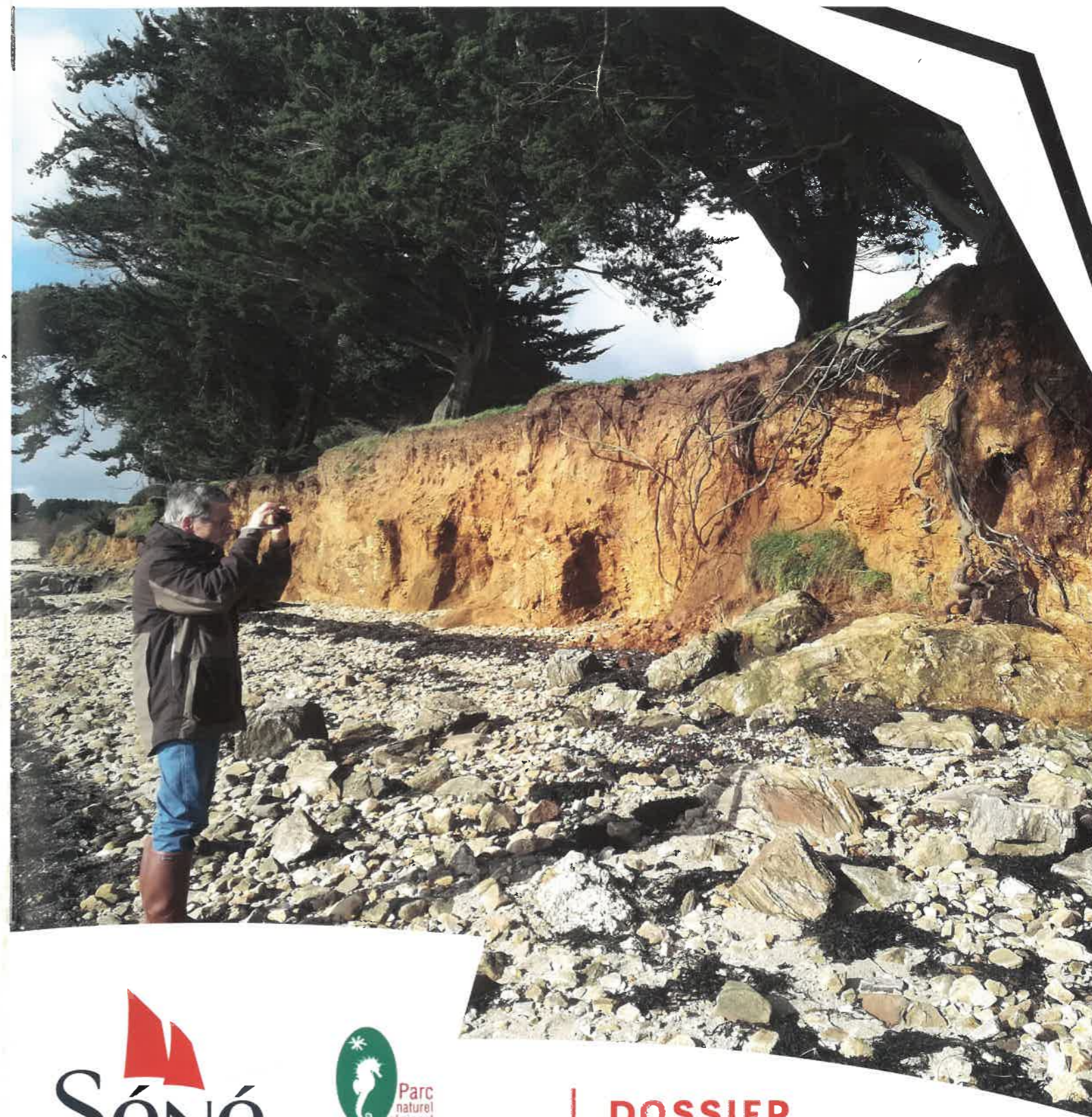
OCTOBRE

- A PARTIR DU SAMEDI 1^{ER} : Grain de Sel fête ses 10 ans !
- SAMEDI 1 : Rencontres d'athlétisme, Séné Athlé, gymnase Cousteau
- DIMANCHE 2 : Troll Enez Swim Run, Moustérian



Découvrez toutes les animations de l'été à Séné dans notre CALENDRIER ESTIVAL

Disponible au Bureau Info Tourisme, en mairie et sur www.sene.bzh



Séné
GOLFE DU MORBIHAN
AR MOR BIHAN



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

DOSSIER
Préserver notre littoral

PRÉSERVER NOTRE LITTORAL

Depuis quelques années, les communes littorales font face à des risques naturels grandissants : l'érosion du trait de côte s'accélère, les épisodes de tempêtes avec submersion s'intensifient. L'Etat, les collectivités, le Parc naturel régional, recherchent ensemble des solutions pour préserver notre littoral et sa population. Séné et ses 47 km de côte sont évidemment concernés.

ÉDITO

Si les communes du littoral sud-morbihannais ont chacune leurs particularités géographiques et naturelles, elles sont nombreuses à faire les mêmes constats quant à l'évolution du littoral ces dernières années. L'échange d'informations et la prise de décisions similaires débouche peu à peu sur une stratégie partagée de gestion du trait de côte par l'ensemble des communes littorales du Golfe. Un principe est au centre de ces actions : sauf enjeu majeur collectif (infrastructures, routes...), nous nous adaptons au changement climatique.

Anne Guillard, adjointe en charge des espaces naturels et espaces maritimes.



NOTRE TERRITOIRE LITTORAL EST EXPOSÉ À DEUX RISQUES NATURELS

● L'érosion du trait de côte

● La submersion par tempête

Ces risques sont accentués d'une part par le changement climatique, qui rend plus fréquents des épisodes extrêmes (tempêtes plus violentes, pluies plus intenses alternant avec des sécheresses plus sévères), d'autre part par une présence humaine très forte sur le littoral.

LE PHÉNOMÈNE D'ÉROSION

L'érosion du trait de côte correspond au recul progressif du rivage vers l'intérieur des terres. Autrement dit, la mer gagne progressivement du terrain sur le continent.

DIVERS PROCESSUS COMBINÉS SONT À L'ORIGINE DE CE PHÉNOMÈNE :

- L'action répétée des vagues et des marées sur le rivage, plus importante lors d'épisodes de tempêtes. (voir la photo ci-contre)
 - Le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie en provenance du continent dans les terrains surplombant la mer.
- Le cyprès de Lambert a connu un grand succès en Bretagne, fréquemment utilisé pour reboiser le littoral et agissant comme un rideau brise-vent. Malheureusement, en acidifiant le sol, cette essence ne laisse pousser aucune autre végétation, ce qui expose le sol du littoral aux contraintes climatiques.



- La fréquentation élevée des sentiers côtiers, engendrant le piétinement répété de zones fragiles, et, bien qu'ils y soient interdits, le creusement par des roues de vélos.

Globalement, toutes les côtes sinagotes exposées au sud et à l'ouest sont sujettes au risque érosion (les autres le sont dans une moindre mesure). Une trentaine de points d'effritement ont ainsi été repérés sur la commune.

Certains de ces points sensibles nécessitent une surveillance accrue et des actions de prévention :

- Lorsqu'ils coïncident avec un sentier côtier devenant dangereux pour les passants ;
- Lorsque le milieu naturel impacté est d'intérêt majeur pour l'écosystème et la biodiversité.

Dans un avenir proche à Séné, le phénomène d'érosion ne menace en revanche aucune infrastructure ou habitation.

QUID DE L'EMPIERREMENT ?

Les services de l'État n'empierrent plus le bord de mer pour limiter le phénomène d'érosion, puisqu'il a été constaté que cette solution ne fait que déplacer le problème. Les propriétaires privés peuvent en revanche toujours organiser leur protection par un empierrement ou un mur, dans l'emprise de leur parcelle. De tels travaux nécessitent la demande d'un permis d'aménager, et ne peuvent en aucun cas être réalisés sur le Domaine Public Maritime.



LA QUESTION DES SENTIERS CÔTIERS

Une grande partie du littoral sinagot est bordée de sentiers côtiers qui font le bonheur des habitants et visiteurs. Le GR34 ou Sentier des Douaniers, sentier de Grande Randonnée® très prisé, emprunte d'ailleurs une très grande partie de ces chemins en bord de mer. Ce que les promeneurs ignorent souvent, c'est qu'ils traversent régulièrement des terrains privés lorsqu'ils l'empruntent.

C'est le principe de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL), créé par les lois de 1976 et 1986 relatives à l'aménagement du littoral, qui permet à chacun de disposer d'un accès piéton gratuit à l'ensemble du littoral français, sans que certaines parties puissent rester enclavées.

Ainsi, l'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que

« LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES RIVERAINES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME SONT GREVÉES SUR UNE BANDE DE 3M DE LARGEUR D'UNE SERVITUDE DESTINÉE À ASSURER EXCLUSIVEMENT LE PASSAGE DES PIÉTONS ».

Lorsqu'un phénomène d'érosion sur un sentier côtier menace la sécurité des promeneurs, la commune doit prendre un arrêté municipal pour fermer la portion concernée et y interdire le passage, dans l'attente de travaux pour le recul du sentier.

Lorsque la portion de sentier visée implique une servitude, l'Etat doit solliciter le ou les propriétaires des terrains concernés afin de travailler avec eux un recul du chemin sur leur propriété, si cela est possible dans les conditions définies par le code de l'urbanisme. En anticipation, la commune prend contact avec les propriétaires en question et cherche un accord amiable. Cependant, toute modification définitive du tracé nécessite l'organisation d'une enquête publique diligentée par l'Etat, la consultation du conseil municipal et la prise d'un arrêté préfectoral.

LES EXEMPLES SINAGOTS

LE SENTIER CÔTIER DE GORNEVÈZE INTERROMPU

Les infiltrations et l'érosion ont eu raison du sentier côtier situé entre Moustérian et Gornevèze, pourtant situé sur un empierrement artificiel. Le chemin s'affaissant à de nombreux endroits, la commune a fermé en juin 2020 la portion de quelques centaines de mètres située entre la plage de Moustérian et le village de Gornevèze. Une déviation temporaire a été aménagée sur un terrain public en retrait du littoral. C'est désormais à l'Etat de demander aux propriétaires des terrains grevés par la servitude un recul du sentier original.



L'ACCÈS À LA PLAGE DU RUELLO DÉVIÉ

La dégradation du sentier sur le secteur du Ruello a rendu nécessaire sa fermeture, avec malheureusement pour effet de rallonger l'accès à une plage très appréciée. Pour la partie du chemin situé sur une parcelle communale, une déviation du sentier a été aménagée immédiatement. Pour la partie relevant de terrains privés, soit un accord à l'amiable pourra être trouvé avec tous les propriétaires, soit une révision de la servitude devra être initiée par les services de l'Etat.

LE TRAVAIL AVEC LE PNR

Un groupe de travail sur la protection et les usages du trait de côte réunit plusieurs communes du Parc naturel régional, dont Séné. Il est un lieu d'échanges de bonnes pratiques, de réflexion pour parvenir à une cohabitation apaisée des différents usagers du littoral et une communication efficace des bons comportements à adopter par tous.



UNE PASSERELLE CRÉÉE AU RANQUIN

Au fond de l'anse du Badel, le sentier passait sur le pré-salé*, ce qui engendrait la dégradation importante de cet habitat naturel. Il en résultait un cheminement inconfortable, voire dangereux. Pour y remédier, l'installation d'un platelage d'une centaine de mètres a débuté en juin 2022 sur la parcelle communale en retrait de l'anse. Une signalétique et des barrières guideront les promeneurs vers ce nouvel itinéraire.

Cette solution a été élaborée et financée par le Département, en coordination avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Ville. En effet, l'enjeu était ici d'assurer la continuité du GR 34.

Pour voir le jour, ces travaux ont fait l'objet d'un permis d'aménager, d'une évaluation d'incidence Natura 2000, ainsi que d'un passage en Commission des sites à la Préfecture. Cette grande vigilance de la part des services de l'État se justifie par la volonté de ne pas dégrader nos paysages par des structures artificielles. C'est également la volonté de l'équipe municipale. Le recours à un tel aménagement ne peut donc constituer une solution systématique et demeurera exceptionnel.

DES CHICANES ENTRE BILHERBON ET LE LAGUNAGE DE MOUSTÉRIAN

Les sentiers les plus prisés sont souvent les plus fragiles. Pour les préserver autant que possible, la totalité des sentiers côtiers de Séné est interdite aux vélos. Malheureusement, les cyclistes sont encore trop nombreux à les fréquenter, ce qui, en plus de détériorer les chemins, génère des conflits d'usage avec les piétons, agacés par le nombre et la vitesse de certains deux-roues. Deux chicane ont donc été installées pour dissuader le passage de vélos sur le sentier entre Moustérian et Bilherbon.



*Le pré-salé est l'étendue naturelle plane à végétation basse située en haut de l'estran, inondée à pleine mer lors des grandes marées.

LE PHÉNOMÈNE DE SUBMERSION

Si la montée des eaux annoncée sur certains territoires est pour le moment imperceptible à Séné et semblerait épargner dans un premier temps l'intérieur du Golfe, le risque submersion, lui, est déjà bien présent et il est du devoir des pouvoirs publics d'en informer la population. Il est à ce titre mentionné dans le Document d'Information sur les Risques Majeurs distribué en avril dernier dans les boîtes-à-lettres sinagotes.

Sur notre territoire, le risque de submersion par tempête peut résulter de trois aléas**, parfois combinés :

- le débordement de cours d'eau suite à de fortes précipitations
- le franchissement de paquets de mer
- la défaillance d'ouvrages (digues)

Rappelons d'abord que tout est lié : le Golfe, les cours d'eau qui s'y jettent, mais aussi les réseaux d'eaux pluviales et usées. De plus, Séné, historiquement, est largement composée de marais salants : des côtes basses, submersibles, où l'eau ne s'évacue pas facilement, mais que la mer recouvre facilement. Enfin, les nappes phréatiques sinagotes sont particulièrement proches de la surface.

1 Dans son Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 2012, la Préfecture du Morbihan a effectué des projections pour identifier les zones exposées aux inondations en cas de débordement des cours d'eau. A Séné, les zones concernées sont celles proches des cours d'eau de Cantizac et du Liziec. Intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme, cette carte renvoie à des prescriptions d'urbanisme, qui pourront être modifiées, voire durcies dans le prochain PLU.

Pour en savoir + sur : www.morbihan.gouv.fr FLASHEZ MOI



2 D'autres cartes produites par l'Etat présentent, par commune, les zones concernées par le risque de submersion par la mer. Elles sont consultables sur le site de la Préfecture.

Pour en savoir + sur : www.morbihan.gouv.fr FLASHEZ MOI



3 Enfin, de son côté, l'agglomération, en raison de sa compétence "Prévention des inondations", réalise des études et projections selon différents scénarii : tempête avec rupture de digues, augmentation du niveau de la mer...

Pour chaque zone à risque, sont étudiés :

- Les enjeux (habitations, infrastructures à protéger dans les zones concernées)
- Les ouvrages de protection existants
- L'historique des précédentes submersions (les modèles de prévision locaux se basent sur les événements de la période 2000-2020 : tempête Johanna en 2008, Xynthia en 2010, Alex en 2020)
- La topographie
- Le niveau marin actuel

**événement imprévisible

RÉHABILITATION D'UNE CABANE OSTRÉICOLE

Ces bâtisses en parpaing jalonnent nos côtes et abritent de temps à autre nos ados en quête d'un endroit tranquille pour se retrouver. Ces cabanes aujourd'hui à l'abandon témoignent du passé ostréicole du territoire. Construites sur le domaine public maritime et initialement vouées à être détruites une fois inutilisées, elles font désormais partie du paysage du Golfe du Morbihan. A Séné, l'une d'elles a retenu l'attention d'un duo d'architectes.



Depuis 2020, en partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et les services de l'Etat, la Ville accompagne le projet initié par les ateliers d'architecture participative Grappin : réhabiliter la cabane ostréicole dite « Leroy », située entre la plage de Langle et le domaine de Port-Anna.

L'OBJECTIF ?

En faire un lieu de pause et d'observation, à destination des habitants comme des visiteurs.



LA DÉMARCHE DE RÉHABILITATION REPOSE SUR TROIS PILIERS :

- **L'inscription de la cabane dans la réalité du milieu** : elle restera exposée aux effets des marées et de la montée des eaux ;
- **L'implication des habitants**, aussi bien dans la réflexion sur l'avenir de ce patrimoine que dans les chantiers de réhabilitation ;
- **L'utilisation de matériaux verts et locaux**, dans une démarche d'expérimentation architecturale.

Pour ce projet, la Ville a obtenu une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de dix ans auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

VOUS AUSSI, PRENEZ PART À LA RÉHABILITATION !

En juillet-août 2022, participez à la réhabilitation du cabanon dans le cadre d'ateliers participatifs.

Au programme : découverte de la technique du bois brûlé qui remplacera l'ancienne toiture amiantée, expériences à partir de vases et de coquilles d'huîtres pour habiller l'intérieur du cabanon ou encore fabrication de mobilier en chaume de roseaux. Ateliers pour tous les âges (à partir de 5 ans), participation gratuite, sur inscription.

- Retrouvez le programme complet sur patrimoine.ti-anna.bzh ou via le QR code ci-contre



LES ATELIERS GRAPPIN

Derrière Grappin, se cachent Léo Grandhomme et Mathilde Pinatel, deux jeunes architectes : « Nous croyons que l'architecture dans toutes ses échelles est un bien commun. Construire dans l'environnement habité est l'affaire de tous. Nous voulons faire de la conception architecturale un processus collaboratif, inclusif, inventif. Faire de la construction un moment d'apprentissage autour d'un objectif commun. »

En 2021, Mathilde et Léo ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux » du Ministère de la Culture pour leur projet autour de la cabane dite « Leroy ».

+ d'infos : ateliers.grappin@gmail.com ou loquais-m@sene.bzh.



4 PROJETS CITOYENS RETENUS GRÂCE À VOS VOTES !



En octobre 2021, la municipalité lançait auprès des Sinagot.e.s un appel à projets citoyens. Dans le bulletin municipal d'avril, elle invitait ensuite habitants et visiteurs à donner leur avis sur quatre idées retenues pour leur faisabilité, afin de valider leur intérêt auprès de la population :

- Une **barque à lire**, devant la future Maison des Habitants au Pouffanc ;
- Un **agility Park**, parcours d'obstacles canin, derrière le complexe sportif Le Derf ;
- L'**amélioration du jardin du presbytère** avec un lieu de rangement pour les outils des jardiniers bénévoles et un apiscopie (ruche pédagogique) en partenariat avec l'école Dolto ;
- Un **atelier d'autoréparation de vélos**, rue des Ecoles.

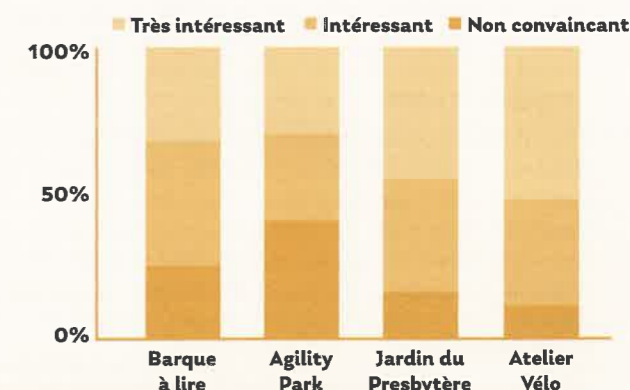
GRÂCE À VOS VOTES, CES 4 PROJETS VERRONT LE JOUR PROCHAINEMENT !

.....

Vous avez été 297 à donner votre avis, en urne ou sur www.sene.bzh, lors de ce vote à jugement majoritaire. Puisqu'aucun projet n'a obtenu de résultat majoritairement « non convaincant », tous sont validés.

Les habitants porteurs de projet ont été mis à l'honneur fin juin et, grâce à leur mobilisation et celle des services municipaux, vous découvrirez bientôt la réalisation concrète de leurs idées dans l'espace public.

297 VOTES



EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE ÉDITION !

Vous souhaitez participer à votre tour et soumettre une idée ?

- Déposez votre candidature à la Maison des Habitants du 1^{er} septembre au 15 octobre 2022 :

4 bis allée Marion du Fauouët au Pouffanc
maisondeshabitants@sene.bzh, 02 97 66 17 78



LE BUDGET GLOBAL
alloué à l'édition 2022
... sera de **20 000 €**

RAPPEL DES CONDITIONS :

Votre projet aura pour but un aménagement, un nouveau service, une action pour améliorer ou égayer le quotidien de la commune ou de votre quartier.

Les porteurs de projet sont au minimum 2 (sans condition d'âge), résidant à Séné et n'appartenant pas à la même famille. Une association peut également proposer une action si celle-ci sort du champ habituel de ses interventions.

LA STATION SPORT-SANTÉ DU PARC DE LIMUR N'ATTEND PLUS QUE VOUS !

Dans notre bulletin de janvier, nous vous annonçons la création dans les mois à suivre d'une station sport-santé dans le parc de Limur. Ce projet résulte de la volonté de la municipalité de multiplier les occasions pour la population sinagote d'accéder au sport en autonomie et en plein air. Les équipements, un module de motricité pour les seniors, familles et personnes à mobilité réduite et un espace de cross training pour les sportifs plus aguerris, sont désormais prêts à l'emploi et n'attendent plus que vous !

